

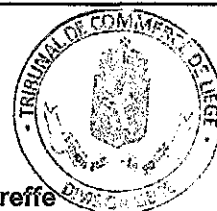
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



18047356

02 MARS 2018



Greffier

N° d'entreprise : **0476.625.633**

Dénomination

(en entier) : **Société à Finalité sociale d'Insertion en Environnement**
(en abrégé) : **SoFIE**

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale**

Adresse complète du siège : **Rue du Térés, 45 4100 Seraing**

Objet de l'acte : Conseil d'administration - Commissaire - Gestion journalière - Paiements

1. Conseil d'administration

En sa séance du 25 mars 2016, l'Assemblée générale a procédé au renouvellement du Conseil d'administration et a nommé à dater du 1er avril 2016 Administrateur de la société :

a) jusqu'au 30 septembre 2019 :

☐ Madame Christie MORREALE

☐ Monsieur Luc JOINE

b) jusqu'au 31 mars 2021 :

☐ Monsieur Jean-Luc PLUYMERS

☐ Monsieur Michel HODY

☐ Monsieur Walthère DAVISTER

☐ Monsieur Pierre SIPLET

☐ Monsieur André Marie VERJANS

☐ la SA SOWECSOM, représentée par Madame Flora KOCOVSKI

En sa séance du 25 mars 2016, le Conseil d'administration a élu Madame Christie MORREALE à la charge de Présidente du Conseil et désigné Monsieur Christophe CLAES Secrétaire du Conseil.

En sa séance du 28 février 2018, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc PLUYMERS. Il n'est pas remplacé.

2. Commissaire

L'Assemblée Générale extraordinaire du 28 juin 2017 a nommé aux fonctions de Commissaire pour une durée de 3 ans (exercices 2017-2018-2019) la ScPRL VIEIRA, MARCHANDISSE & Associés (Numéro IRE B00446), dont le siège social est situé rue du Gonhy, 38/5 à 4100 Boncelles. Cette société de révision a nommé en tant que représentants permanents Messieurs Manuel VIEIRA (numéro IRE A01121) et Olivier DEFLANDRE (numéro IRE A02318). Le mandat de Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

3. Gestion journalière

La gestion journalière est confiée à Monsieur Michel SIMON, Directeur général.

La gestion journalière est entendue dans l'acception de la définition de cette notion qui est donnée par la Cour de cassation, les pouvoirs délégués dans le cadre de cette gestion journalière au Directeur général étant limités à tout engagement d'une valeur inférieure ou égale à 8.500 € HTVA sauf dans le cadre de l'exécution des décisions du Conseil d'administration qui est assurée par le Directeur général agissant seul.

Le Directeur général a également le pouvoir de signer seul les offres établies dans le cadre de marchés publics et les documents établis en matière de ressources humaines, notamment dans le cadre de l'ONSS ou des pouvoirs subsidiaires.

Les paiements font l'objet d'une double signature d'une part du Responsable des paiements, en l'occurrence Madame Julie MOOS ou Monsieur Patrice DECELLE, l'un à défaut de l'autre, et d'un Administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).